

Compte-rendu du CM du 19 mai 2017

Présents : Michel REYDON, Vanessa ALBARET, François PETIT, Michel PELLEQUER, Michel BOULANGER, Pascale FILLIAU, Bernadette RABIAU, Isabelle MERCIER, Mireille ROUSSEAU

Absents : Néant

Excusés : Néant

Représentés : Néant

Désignation d'un secrétaire : Michel BOULANGER

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2017

Adopté à l'unanimité

Ajout à l'ordre du jour :

M. le Maire propose à l'assemblée l'ajout du point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

- **point n°8 :** Développement de l'escalade sur les falaises du Trenze

Approuvée à l'unanimité

Ordre du jour :

1. Plan Local d'Urbanisme : Présentation d'étape

Vanessa ALBARET présente le travail de dépouillement et de classification des réponses à l'enquête publique sur le PLU.

Ces documents sont disponibles sur le blog du PLU (<http://www.blogurbanisme.vialas-commune.fr/un-panel-citoyen-pour-digerer-les-resultats-du-questionnaire-participatif/>).

Les nombreux retours ont considérablement enrichi le travail du bureau d'étude Robin et Charbonneau. En outre, plusieurs projets de la municipalité en cours de montage voient leur légitimité accrue par ces réponses. Elle explique ensuite que nous en sommes actuellement à la charnière de la phase diagnostique et de l'écriture du PADD, respectant en cela le calendrier prévu.

2. Subventions 2017

Les demandes de subvention des associations et autres personnes morales pour l'année 2017 nous sont à peu près toutes parvenues. Le Maire propose que les subventions soient attribuées comme suit :

Organismes	2013		2014		2015		2016		Proposition au CM
	Accordé	Demande	Accordé	Demande	Accordé	Demande	Accordé	Demande	
ADMR	0	500	500	500	500	500	500	500	500
AGE D'OR	250	250	250	500	500	500	500	500	500
AMIS DE L'ORGUE	800	800	800	800	800	800	800	800	800
APE	2280	2280	2200	2427	2427	2380	2380	2200	2 200
A TOUT AGE	500	2000	500	1000	1000	1000	1000	2000	2 000
ASS. SPORTIVE MUNICIPALE	250	250	250	0	0	300	300	0	600
	Considérant l'engagement personnel qu'elle peut avoir dans l'ass. Sportive Municipale, Vanessa ALBARET ne prend pas part à ce débat et vote								
FOYER SOCIO-EDUCATIF du COLLEGE	0	3500	700	1000	300	700	700	0	600

BOULE DU TRENZE	600	800	600	1000	1000	3000	3000	4000 dt 3000 pr Blues	4 000
CINECO	100	100	100	1000	1000	2600	2600	2600	2 600
EXPERIENCE	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3 600
FOYER SOCIO EDUCATIF	0	3500	700	1000	300	700	700	0	600
JAZZ à VIALAS	3000	4000	3500	4000	3700	4000	4000	4200	4 200
MOULIN BONIJOL	1000	1500	1500	1000	1000	1000	1000	1000	1 000
TEAM RALLYE SHOW	0	50	50	600	600	800	700	800	800
VIVRE à VIALAS	500	1878	1678	700	700	1000	800	3100	3 100
ASSOCIATION CYCLISTE						500	500	500	500
Coll. Grand Combe (sortie scolaire élève de Vialas)								30	30
TOTAL	19830	27718	22238	25427	23627	35680	34980	25950	27 630

Adoptée à l'unanimité

Au cours de la discussion qui s'ensuit, il est demandé qu'une convention soit proposée à la signature des associations subventionnées et/ou faisant usage des équipements municipaux afin de s'assurer à la fois d'une utilisation optimale de ceux-ci et du respect du matériel. En outre, il serait opportun de rappeler à chaque association recevant une subvention de la municipalité l'obligation d'indiquer le logo municipal sur les supports de communication.

Le cas de l'association 'Du Trenze au Luech' est également évoqué. Cette association n'apparaît pas dans le tableau alors qu'elle bénéficie d'une aide matérielle notable de la municipalité sous la forme d'une impression gratuite du journal. Le principe de ce support matériel n'est pas contesté mais il est demandé que cette subvention en nature apparaisse également dans le tableau (valorisée au prix coûtant des impressions : papier, contrat de location, etc). L'association devra également signer la convention évoquée ci-avant et apposer le logo de la mairie sur ses supports de communication.

Il est remarqué également que Cineco réalisant une prestation à la demande de la mairie, ne devrait pas figurer dans de tableau. Il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une facturation.

La problématique du subventionnement d'association dont le siège n'est pas situé sur la commune et qui n'organisent pas de manifestation sur le territoire communal mais dont le rayonnement pourrait se révéler profitable à la population de Vialas est à nouveau évoqué. Il est d'abord suggéré à ces associations de solliciter une intervention de la communauté de communes, qui a déjà été interpellée à ce propos par les conseillers communautaires de Vialas. La commission extra-municipale CPMA est chargée d'élaborer un projet de politique cohérente en cette matière, qui permettrait au conseil de prendre position de manière générale. Cette proposition devrait revenir au conseil avant la fin de l'année.

3. Finances : Subvention à l'ASA DFCI

Retrait de ce point, le courrier reçu de la part de l'ASA DFCI était une erreur.

4. Ressources humaines : Emploi et feuille de route de l'équipe technique pour la période estivale

A la demande de l'équipe technique, au regard des travaux qui sont engagés et, compte-tenu de la surcharge en temps que représentera cette année l'acheminement des ordures ménagères jusqu'à Florac, le maire propose d'employer un agent technique polyvalent en contrat à durée déterminée pour la période estivale. Cet agent, résident de la commune s'occuperait plus particulièrement de la bonne tenue des rues et abords de notre village.

M. le Maire établira pour l'été une liste des objectifs en termes d'entretien que les agents municipaux devraient viser prioritairement : propreté du village, jardinières, entretien de la Plagette, gestion technique de la Maison du Temps Libre, etc.

5. Contrats Territoriaux : Compte-rendu de réunion

Une rencontre avec les services départementaux a permis de faire le point sur les actions retenues pour le contrat territorial 2015/2017. Un avenant permettant d'intégrer un financement jusqu'à 40% pour la voirie 2016/2017 devrait être établi courant juillet 2017.

Les travaux de préparation du nouveau contrat pour la période 2018/2020 débutent avec un pré-listing des projets sur la commune :

- Aménagement centre bourg (Rue Haute / Place de la Gendarmerie) ;
- Réseau de chaleur (collège/mairie/ancienne gendarmerie) ;
- Voirie ;
- Réhabilitation réseau AEP (Nojaret – Figerolles et Souteyrannes) ;
- Bocard – phase 2 de l'aménagement du site ;
- Maison du Temps Libre : agrandissement et réhabilitation ;
- Aménagement de la Planche ; (Tentative de financement sur le projet global...).
- Report de l'action point de rassemblement hameaux.

D'autres projets pourront être retenus hors contrat :

- Aménagement du Trenze (crédit spéciaux PPN) ;
- Step phase 2 ;
- Aménagement centre bourg (contrat de ruralité – 48 600€ acquis) Ce qui permettrait d'arriver à un taux de financement de 80%.
- plateau sportif

6. Avancement des projets en cours

Le maire informe le Conseil sur l'avancement des projets en cours :

- AEP les chantiers ont repris à Soleyrols et ont démarré à Libourettes et Polimies Htes. Il est prévu que ce chantier soit terminé avant l'été
- STEP (Visite le 7 juin d'une installation comparable avec Michel PELLEQUER et Dominique PAULET)
- Centre bourg : Dépose des dossiers DETR et FSIL. Sébastien BLANC Directeur de la SA HLM Lozère Habitations signe la délibération du Conseil d'Administration pour une vente à 18 000€ de l'immeuble de la Gendarmerie.
- Sentier du Bocard (abattage des arbres terminé)

7. Informations au conseil

- Lettre municipale
- Réunion mi-mandat (13 juillet)
- Un jeune homme souhaite faire une formation dite BPAPT (Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport). C'est un dispositif qui nous engagerait pour 20 mois, avec des partenaires : Collège, association sportive, école primaire. C'est la commune de Vialas qui serait structure d'accueil pour cette période, même s'il peut y avoir plusieurs employeurs, et un tuteur (prof sport collège). Cette démarche est bienvenue mais engendrerait un coût de l'ordre 13500 euros. Par ailleurs nous ne sommes pas en capacité de procurer à cette personne du travail pour un horaire de 35 h. Il est suggéré de partager cette charge avec un autre établissement (public ou privé).
- Retour course Cycliste : il apparaît que cette manifestation s'intègre difficilement dans la vie du village et que les retours économiques sont nuls.
- Courrier église protestante concernant leur volonté de clôturer leur terrain à côté de la Maison du Temps Libre. Une rencontre devrait être programmée.
- Courrier Bas Adihl SPRUIJT faisant état d'une démarche judiciaire relative à l'achat d'un terrain mais il s'agit d'une affaire privée
- Retour sur les élections présidentielles
- Information sur l'avancement des aménagements programmés à La Plagette
- Information sur l'avancement de la mise en place d'une filière locale pour l'approvisionnement de la chaufferie bois de l'école.

8. Activité de pleine nature : Développement de l'escalade sur le Trenze

- Présentation du projet avec prévisionnel des dépenses.

Le projet d'aménagement des falaises du Trenze fait partie d'un vaste programme de développement

à l'échelle du Mont Lozère et ses abords. Bien que ces falaises attirent de nombreux grimpeurs, le manque d'investissement dans les infrastructures, l'anarchie qui a présidé à la plupart des installations et le vieillissement inquiétant de celles-ci, constituent des sujets de préoccupation et expliquent également la désaffection progressive dont semble pâtir le site.

Le projet de remise en état complet du site, orienté vers une pratique spécifique de l'escalade, dénommée 'Trad', a été préparé par un comité de pilotage multi-partenarial.

Au-delà de l'investissement à porter, la commune de Vialas assurera le rôle de coordinateur et de lien entre les divers partenaires, les propriétaires des terrains concernés et les administrations.

Cette opération d'envergure sera réalisée selon un phasage pluriannuel de trois étapes et sur la base d'études de diagnostic et études pré-opérationnelle et opérationnelle de dimensionnement.

L'aménagement des falaises du Trenze - phase 1 consistera à procéder à :

- déséquipement de la partie principale de la falaise
- installation d'un certain nombre de voies aux normes
- création de cheminements spécifiques et de la première étape d'une aire d'accueil
- conventionnement avec les propriétaires concernés par l'emprise foncière du site, adossé à une assurance spécifique
- conventionnement de gestion des lieux avec les clubs alpins intéressés.

Dépenses (€ ht)		Recettes (€ ht)		
- Cheminements	2 800	Subventions publiques	69 920	80 %
- Aire d'accueil Prat de la Peyre	13 600	<i>Etat - DETR</i>	39 900	46%
- Déséquipement des falaises	46 500	<i>Département de la Lozère</i>	27 520	31%
- Rééquipement des falaises	22 500	<i>Parc National des Cévennes</i>	2 500	3%
- Sécurité	2 000	Ressources propres	17 480	20 %
Total dépenses	87 400	Total recettes	87 400	100 %

Lancement du projet phase 1 et approbation du plan de financement : le dossier de demande de subvention à la DETR doit partir très rapidement. D'autres (PNC, Etat, Département, Europe) suivront.

- Autorisation au maire de :
 - o Solliciter les subventions nécessaires auprès des organismes Publics/Privés.
 - o Convention de passage ou d'utilisation avec les propriétaires concernés par le projet.
 - o Convention d'utilisation et d'entretien du site avec les organismes concernés.
 - o Souscription à une assurance couvrant les risques spécifiques à la pratique de cette activité.

Il est également souligné que ce projet s'intégrera dans les activités du village : club local récemment créé, activités de l'école et du collège, etc.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Attitudes inciviques des élèves du collège en présence du personnel encadrant. Il est demandé au maire de se rapprocher du Principal du Collège afin de sensibiliser celui-ci à cette problématique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40'.